

« Bien vivre ensemble les sports subaquatiques »

**Charte d'éthique et de déontologie
adoptée par le
Comité Directeur National
(Marseille, 9 et 10 février 2018)**

"Bien vivre ensemble les sports subaquatiques"

Selon l'article L131-15-1 du code du sport, les fédérations délégataires établissent une charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par la charte du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) prévue à l'article L. 141-3

L'objet de ce texte est, d'abord, de souligner le rôle central imparti aux fédérations délégataires et ainsi à la Fédération d'Études et de Sports Sous Marins (FFESSM) dans la défense de l'esprit sportif, des valeurs du sport, de son éthique, de sa déontologie et plus généralement, dans la définition des principes fondamentaux qui doivent guider les acteurs du monde sportif dans les activités qu'elle a pour mission de gérer.

L'éthique désigne l'ensemble des valeurs, des règles morales propres à un milieu ou un groupe.

La déontologie regroupe l'ensemble des devoirs qui s'imposent à certaines catégories d'individus aussi bien dans leur comportement que dans leurs actions envers eux-mêmes, autrui et l'environnement.

Les principes éthiques et déontologiques sont généralement regroupés, à des fins préventives, dans des chartes spécifiques à certaines entités. Ils se différencient des règles du droit disciplinaire, dont le non respect peut être considéré, le cas échéant, comme une faute passible de sanctions.

Les sports subaquatiques, à l'instar de toutes pratiques sportives, se doivent d'être porteurs de valeurs morales exemplaires qui en font un moyen d'éducation, d'épanouissement, d'intégration sociale et de promotion.

Pratique sociale dans laquelle ils s'inscrivent, les sports subaquatiques ne sont pas à l'abri des risques liés à l'évolution excessive du sport moderne : dopage, violence, corruption, discrimination, exclusion, communautarisme ...

La Fédération Française d'Études et de Sports Sous Marins (FFESSM) estime que toute atteinte à l'éthique ou à la déontologie dans la pratique des sports subaquatiques peut avoir des conséquences négatives sur l'ensemble de l'institution, de son encadrement et de ses pratiquants, entraver son bon fonctionnement et nuire à son image, à celle de ses pratiques, aux bénévoles et aux sportifs.

La Charte d'éthique et de déontologie de la FFESSM s'inscrit dans le cadre de la loi du 1er février 2012 visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs qui dispose dans son article premier que « *chaque fédération agréée établit une charte éthique et veille à son application.* ». Elle prend également en compte les « *principes directeurs* » et « *règles déontologiques* » qui figurent dans la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), le 10 mai 2012.

A ce titre, cette dernière se substitue à la Charte fédérale en cas d'absence de précision ou de spécification.

La présente charte ne dispense nullement la signature d'autres conventions éthiques ou déontologiques dont l'objet viendrait compléter une catégorie d'intérêt particulier (Dirigeants, éducateurs / moniteurs / entraîneurs, sportifs) ou des situations particulières (stages, examens, qualifications...).

Elle répond aux exigences exposées précédemment.

Elle comprend trois parties :

- Les principes généraux applicables à toutes personnes physiques licenciées à la FFESSM et à toutes personnes morales adhérentes à la FFESSM, sous quelles que formes que ce soit.
- Les principes additionnels relatifs aux pratiquants en général, aux sportifs, aux athlètes, plus spécifiquement aux athlètes sélectionnés en équipe de France, aux entraîneurs, aux juges/officiels et aux dirigeants.
- Le Bureau d'éthique et de déontologie

Elle doit pouvoir s'adapter aux évolutions de la société et des pratiques sportives, tout en restant un document de référence à l'usage de tous les acteurs des sports subaquatiques.

Par son choix d'être un acteur de ces activités, chaque licencié de la FFESSM, ou, d'une manière plus générale, toute personne physique ou morale adhérente doit se sentir aussi bien dépositaire des valeurs de ces sports que responsable de leur défense et de leur promotion. Il pourra ainsi se référer à cette charte, pour adopter en toute circonstance un comportement en accord avec les principes retenus.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

A . LES SPORTS SUBAQUATIQUES : DES SPORTS POUR TOUS

La FFESSM, agréée par l'Etat et délégataire de Ministère des Sports, est n°1 en France pour l'organisation et la pratique des activités subaquatiques. Fondée en 1948, la FFESSM a un caractère multidisciplinaire et offre un cadre de pratique idéal pour la plongée bouteille, la plongée libre et les sports subaquatiques, avec des diplômes, certifications ou brevets reconnus dans le monde entier à travers les cursus conformes à ceux délivrés par la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS).

Par le large éventail des activités que les sports subaquatiques proposent, ils sont ouverts à toutes et à tous ; chacun pouvant choisir la spécialité qui convient à ses capacités et qui correspond à ses aspirations, qu'elles soient de loisir ou de compétition ou qu'elles se pratiquent en piscine ou en eau libre :

- plongée bouteille (scaphandre)
- randonnée subaquatique
- environnement et biologie subaquatiques
- photographie et vidéo subaquatiques
- archéologie subaquatique
- plongée souterraine
- apnée sous toutes ses formes
- hockey subaquatique
- nage en eau vive
- orientation subaquatique
- plongée sportive en piscine
- pêche sous-marine de loisirs
- tir sur cible subaquatique
- nage avec palmes
- Fit'palmes®

Représentatifs de toutes les diversités et mixités, les sports subaquatiques accueillent, en leur sein, l'ensemble des composantes de notre société.

Qu'ils soient pratiqués en individuel, en palanquée ou collectivement, la mesure des performances de ses pratiquants est un révélateur objectif de la valeur sportive.

B . LES SPORTS SUBAQUATIQUES : UNE ÉCOLE DE VIE

Porteurs de valeurs fondamentales, les sports subaquatiques sont un moyen d'éducation exceptionnel pour tous publics, notamment les jeunes, un facteur irremplaçable d'épanouissement de la personne, d'intégration sociale et de promotion, une accessibilité au plus grand nombre dont les personnes porteuses d'un handicap (*Handisub*®)

La lutte contre les discriminations, la recherche constante de la parité (féminisation) et le respect (de son environnement, des autres et de soi-même) y sont promus.

Des valeurs morales personnelles (comme la loyauté, le courage, la combativité maîtrisée, le dépassement de soi, la rigueur, l'autonomie), citoyennes (comme la solidarité, le partage, la tolérance, l'esprit d'équipe, le plaisir), le sens des responsabilités nécessaire à l'apprentissage et à la pratique des activités, notamment en scaphandre, font des sports subaquatiques une véritable École de vie.

C. LES VALEURS DES SPORTS SUBAQUATIQUES

Les sports subaquatiques sont porteurs des 4 valeurs fondamentales suivantes :

NOS VALEURS

FFESSM

PLAISIR

RESPECT

PARTAGE

DÉPASSEMENT DE SOI

www.ffessm.fr **N° Indigo 0 820 000 457**

MINISTÈRE DE LA CULTURE
11, rue de Valenciennes
75013 PARIS

© 2014 F.F.E.S.S.M.

Illustration: F.F.E.S.S.M. - M. L. B. / M. L. B. / M. L. B.

Le plaisir

Le plaisir est un facteur essentiel de détente, de partage d'activité, de valeurs en collectivité d'apprentissage technique ou de comportement, de bonne santé et de réussite.

Outre le plaisir de se mouvoir sous l'eau et de découvrir la richesse de la faune et de la flore sous-marines, les sports subaquatiques sont aussi une fête collective, communautaire et ainsi sociale. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à un même groupe, les émotions partagées sont source d'une vraie jubilation qu'il serait dommage de gâcher par des comportements déplacés.

Le respect

La valeur de respect se conjugue avec l'ensemble des sports :

- respect de l'environnement dans lequel on évolue, particulièrement en milieu naturel, en adoptant les écogestes développés dans nos chartes;
- respect des autres et de soi-même, tant sur le plan corporel que psycho-affectif

Le respect mutuel dans le sport élève chacun, qu'il soit acteur ou spectateur et lui confère dignité et sens moral.

Le partage

Le partage, empreint de solidarité et de tolérance, est inhérent aux sports subaquatiques qui unissent les hommes et les femmes dans la découverte et/ou dans l'effort, quels que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions, leurs croyances, leur orientation sexuelle.

Dans un monde où les inégalités sont de plus en plus criantes, les sports subaquatiques constituent une école de solidarité et de tolérance.

Facteur de rapprochement humain, ils sont un formidable outil de promotion individuelle et d'intégration sociale.

Le dépassement de soi

Les sports subaquatiques, selon la discipline exercée (plongée *bouteille*, apnée, hockey subaquatique, nage avec palmes, ...), peuvent nécessiter un engagement personnel, une volonté de dépassement de soi et une recherche d'excellence. L'effort physique est son exigence.

La volonté de vaincre, soi-même ou l'autre, et la combativité maîtrisée qui en découle sont alliées à la maîtrise de soi et au respect de l'autre.

Les sports subaquatiques véhiculent également les valeurs complémentaires suivantes :

L'honnêteté :

Ne jamais employer à mauvais escient ce qui nous a été confié par l'histoire, l'archéologie et la nature. Adopter un comportement de nature à conduire à la confiance mutuelle

La loyauté

Les sports subaquatiques sont codifiés, donc définis par des règles, sans lesquelles la compétition perd toute l'authenticité qui en fait sa raison d'être. Le respect absolu de la règle est la condition préalable à l'égalité des chances entre les compétiteurs et le garant d'un résultat se fondant uniquement sur la valeur de chacun des concurrents. La connaissance de la règle et son application loyale doivent être sans cesse recherchées, tant dans la lettre que dans l'esprit.

La rigueur

La recherche de la performance nécessite pour le pratiquant ou pour l'athlète un investissement personnel rigoureux qui exige un strict respect des règles imposées. C'est à ce prix qu'il supportera les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en toute sécurité.

L'autonomie

En compétition, l'athlète se retrouve souvent seul face à lui-même et à ses adversaires. Il doit être capable d'agir et faire preuve d'autonomie de gestion et d'esprit de décision. Ainsi, par l'expérience acquise lors de ces mises en situation concrète, il sera en mesure d'assumer la pleine responsabilité de ses actions et de son engagement.

L'esprit d'équipe

L'esprit d'équipe est une composante importante de l'esprit sportif notamment dans les sports subaquatiques telle que la plongée en scaphandre. La recherche des performances individuelles doit s'inscrire dans l'intérêt collectif. La générosité, l'abnégation, la compréhension mutuelle, l'humilité, sont aussi vertueuses que la volonté de vaincre.

d. L'ENGAGEMENT DE SES ACTEURS

Tout acteur, personne morale ou physique, adhérent à la FFESSM, quelle que soit la forme de l'adhésion, est dépositaire de ces valeurs fondamentales et s'engage, individuellement et collectivement pour leur défense et leur mise en valeur. Chacun est appelé à adhérer aux principes ci-après et à participer à leur promotion en toutes circonstances.

Respecter les règles

Les sports subaquatiques impliquent l'élaboration de règlements.

L'égalité des chances étant l'essence même du sport, l'ensemble de ces règlements définit les conditions de la pratique des sports subaquatiques.

La règle est ainsi le reflet de l'usage de la liberté du sportif. Elle est en évolution permanente car le sport est Création. Elle tient compte d'une éthique qui fait que le sport est Culture humaniste à part entière.

Il faut respecter la règle.

Respecter l'autre

La compétition est, avant tout, une rencontre où tous se retrouvent en un même lieu, au même moment, où l'on peut échanger dans un respect mutuel.

L'adversaire, le juge, le public, les partenaires et les collectivités sont des acteurs indispensables.

Tout manque de respect doit être sanctionné.

Bannir la tricherie

Les activités physiques et sportives constituent un facteur important d'équilibre, de santé, d'épanouissement de chacun. Elles sont un élément fondamental de l'éducation, de la culture et de la vie sociale. Par leur diversité, les sports subaquatiques offrent à chacun une égale possibilité de les pratiquer.

La tricherie entraîne une rupture dans l'égalité des chances.

Le dopage est à la fois une tricherie ultime, une violence contre soi, une atteinte à sa santé et à sa dignité. Il en est de même pour l'instigation au dopage qui constitue, comme le dopage, un délit pénalement réprimé. Tous les acteurs des sports subaquatiques doivent combattre le fléau du dopage et toute autre forme de tricherie.

Être maître de soi

Les sports subaquatiques, comme toutes pratiques sportives, sont *Passion* et *Émotion*. Mais cette passion, essentielle à la performance et facteur de dépassement de soi, doit être maîtrisée.

L'émotion relève d'un imaginaire qui ne doit pas, pour autant, faire oublier le réel. Le sport doit rester le sport, quelles que soient les dimensions médiatiques et économiques atteintes.

Si, parfois, le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques jusqu'à la "*liberté d'excès*" (Pierre de Coubertin), le respect de son propre corps ne doit pas en souffrir.

Il faut maîtriser sa passion et respecter son propre corps.

Être loyal et fair-play

Les sports subaquatiques sont une école de citoyenneté. Ainsi, on ne peut attendre des autres que ce que l'on est prêt à donner soi-même.

Avoir l'esprit sportif, c'est respecter les règles mais aussi rester modeste dans la victoire, sans rancœur dans la défaite.

Il faut être fair-play en toutes circonstances.

Montrer l'exemple

Pratiquer un sport subaquatique est la résultante d'une démarche personnelle et d'un choix individuel. Le plaisir procuré contribue au plein épanouissement de l'individu, à sa quête d'un idéal sportif d'homme ou de femme responsable.

Il appartient à chacun d'être le porteur de cet idéal et de l'exprimer par son comportement.

Le champion est l'expression de l'excellence. Qu'il le veuille ou non, il est l'exemple et son attitude rejaillit sur toute la pyramide sportive.

Le champion doit être, plus que tous les autres, exemplaire.

2) Les principes additionnels

A . PRINCIPES RELATIFS AUX SPORTIFS EN ÉQUIPE DE FRANCE

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie des sports subaquatiques.

1) Être sélectionné en Équipe de France

Être sélectionné en Équipe de France est un honneur et une responsabilité.

En étant sélectionné en Équipe de France, l'athlète a l'honneur et la fierté de porter le maillot national ; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs des sports subaquatiques. Il représente la France en toute occasion liée à cette sélection.

En étant sélectionné en Équipe de France, l'athlète est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en Équipe de France, l'athlète est garant des valeurs de l'Équipe de France : loyauté, combativité maîtrisée, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs des sports subaquatiques, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de la pratique d'excellence au plus haut niveau.

En étant sélectionné en Équipe de France, le sportif adhère aux principes généraux et à ceux relatifs aux Équipes de France de la Charte d'Éthique et de Déontologie des sports subaquatiques qu'il s'engage à respecter et à faire connaître.

2) L'engagement des athlètes sélectionnés en Équipe de France

ÊTRE COURTOIS ET RESPECTUEUX

J'adopte en toutes circonstances, notamment au cours des cérémonies protocolaires, un comportement courtois, digne et respectueux envers :

- La France et les autres États,
- La Fédération Française D'Études et de Sports Sous Marins, toutes les instances fédérales officielles et mon club,
- Les autres acteurs des Sports Sous Marins français, mais aussi les athlètes étrangers, les juges et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, notamment la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques (CMAS), les organisateurs, les représentants des medias, les spectateurs et le public en général,
- Les représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

AVOIR CONSCIENCE DES EFFETS NÉFASTES D'UNE ATTITUDE IRRESPECTUEUSE

J'ai conscience des conséquences néfastes, en particulier en termes d'image, qu'une attitude irrespectueuse sur ou en dehors des lieux de pratique, d'entraînement ou de compétition peut avoir aussi bien pour moi, pour les autres, pour tous les acteurs et licenciés de la Fédération, d'une manière plus générale, la France.

S'INTERDIRE TOUTE CRITIQUE, AGRESSION, DISCRIMINATION ENVERS LES AUTRES

Je m'interdis, aussi bien envers les autres acteurs des sports subaquatiques qu'envers toute autre personne:

- de formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée et de façon plus générale de me livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information,
- Toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence,
- Toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée entre eux en raison de leur origine, de leur sexe, de leur apparence physique, de leur handicap éventuel, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leurs opinions politiques ou philosophiques, de leur appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.

S'ASTREINDRE À UN DEVOIR DE RÉSERVE ENVERS LES INSTANCES OFFICIELLE

Je m'astreins à un devoir de réserve à l'égard de toutes instances officielles, tant sur le plan national qu'international, ce qui implique de ne jamais contester leurs décisions, par des actes ou propos et en dehors des voies réglementairement prévues.

BANNIR LE DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

Je considère comme un devoir moral le refus de toute tricherie, en particulier le dopage. Je reconnais que doivent être bannies les manœuvres, fraudes ou manipulations tels que simulation, fausse déclaration, usage de faux documents, trucage, corruption, destinés à fausser un résultat, le déroulement d'une compétition ou à obtenir un avantage.

B) PRINCIPES RELATIFS AUX ENTRAÎNEURS

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie des Sports Subaquatiques

1- ÊTRE ÉDUCATEUR, MONITEUR, ENTRAÎNEUR

Être éducateur, moniteur, entraîneur, c'est :

- bénéficié, d'abord au sein d'un club, d'un rang privilégié favorisant autorité et influence auprès des pratiquants de loisirs ou de compétition, lequel, au regard des compétences acquises par l'expérience et tout au long des formations, confère une responsabilité essentielle en tant qu'éducateur, conseiller et guide.
Cette position doit conduire à enseigner les valeurs inscrites dans la présente charte, à les promouvoir et à les défendre.
- vivre une passion maîtrisée dans le respect de tous les autres acteurs des sports subaquatiques, en particulier des autres encadrants et des pratiquants, notamment extérieurs en cas de pratique de compétition.
- être capable, en dehors de l'animation au sein d'un club ou d'une équipe et de la recherche de la performance sportive, de maîtriser toutes les formes de relations avec les pratiquants sportifs loisirs ou de compétition et d'agir dans le respect du libre arbitre de femmes et d'hommes en devenir, afin de développer leur personnalité et de favoriser leur épanouissement.
- hériter du savoir de ses prédécesseurs, pouvoir le développer, l'enrichir par sa propre expertise et son expérience. C'est aussi satisfaire au devoir du partage et de la transmission des connaissances.
- accepter de se former continuellement (formations, colloques, revues spécialisées) et d'étendre ainsi son champ de compétences afin de le restituer à la communauté des pratiquants.
- développer le sens de l'altruisme et encourager l'esprit d'équipe, au delà de la formation sportive et humaine des pratiquants.
- adhérer aux principes généraux et à l'esprit de la Charte d'Éthique et de Déontologie des Sports Subaquatiques, s'engager à les respecter, à les faire connaître et à les promouvoir.

2- L'ENGAGEMENT DES EDUCATEURS, MONITEURS, ENTRAINEURS

ÊTRE EXEMPLAIRE

J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :

- de la Fédération Française D'Études et de Sports Sous Marins, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs des Sports Sous Marins français, mais aussi étrangers, éventuellement des juges et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général,
- Le cas échéant, des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

AVOIR CONSCIENCE DE SON RÔLE PRIVILÉGIÉ DE GUIDE ET D'ÉDUCATEUR

J'ai conscience de ma responsabilité d'éducateur auprès des pratiquants et du rôle primordial qui est le mien dans la recherche du *bien vivre ensemble* au sein des sports subaquatiques et de la communauté fédérale. Je m'engage, dans ce but, à développer les valeurs de solidarité, de tolérance, d'altruisme et l'esprit d'équipe.

AVOIR UNE ATTITUDE LOYALE ET RESPECTUEUSE VIS À VIS DES AUTRES ENTRAÎNEURS

Je m'astreins à un devoir de réserve vis à vis des autres éducateurs, moniteurs, entraîneurs. Je m'interdis de formuler des critiques en dehors de la présence des intéressés.

ÊTRE CAPABLE DE MAÎTRISER LES RELATIONS AFFECTIVES AVEC CEUX QUI PRATIQUENT

Je m'engage à ne pas utiliser ma position privilégiée pour établir, en certaines circonstances, des relations affectives excessives avec les pratiquants et/ou d'autres acteurs des sports subaquatiques et à éviter tout comportement incorrect.

BANNIR LE DOPAGE ET TOUTES FORMES DE TRICHERIE

Je m'engage à ne jamais avoir recours à des moyens illicites et/ou incompatibles avec les valeurs sportives et à combattre le fléau du dopage et toutes autres formes de tricherie. Je me fais un devoir d'informer les pratiquants des dérives du dopage et de ses dangers pour la santé physique et mentale.

AVOIR CONSCIENCE DE MON RÔLE DANS LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS SUBAQUATIQUES

Je considère avoir le devoir de transmettre les connaissances que j'ai acquises, par tous les moyens de communication à ma disposition et à répondre positivement - dans la mesure de mes disponibilités - à toute demande de participation à des stages de formation.

C) PRINCIPES RELATIFS AUX JUGES, ARBITRES ET OFFICIELS

1- ÊTRE JUGE / ARBITRE / OFFICIEL

Être juge / arbitre / officiel, c'est :

- veiller au respect et à l'application de la règle, valeur fondamentale sans laquelle la pratique des sports subaquatiques serait impossible.
- être conscient d'assumer une certaine responsabilité qui confère un rang et des prérogatives dont on ne doit pas abuser.
- agir de façon décidée sans suffisance et avec modestie et humilité.
- jouer un rôle pédagogique essentiel auprès des acteurs des sports subaquatiques et particulièrement vis à vis des plus jeunes, dans l'apprentissage de la règle, son explication et la nécessité de la respecter. C'est également les inciter à s'orienter vers une participation à la vie fédérale.
- avoir le sens de l'équité et savoir expliquer la règle et son utilité, ainsi que les décisions qui en découlent pour éviter l'incompréhension et/ou le sentiment d'injustice.
- être maître de soi en toutes circonstances et donc en mesure d'adopter un comportement impartial et approprié pour ne pas générer des situations conflictuelles.
- être dépositaire et garant d'un savoir et d'une expertise essentiels dans la codification de la règle et son adaptation pour qu'elle réponde aux besoins des pratiquants et plus généralement qu'elle favorise le progrès et l'image des sports subaquatiques.
- contribuer à ce que les compétitions se déroulent dans les meilleures conditions, particulièrement pour les sportifs.
- Se former tout au long de sa mission afin d'être et demeurer compétent, et notamment en participant aux sessions de formation et de recyclage.
- contribuer à préserver et à promouvoir les valeurs du sport en général et des sports subaquatiques en particulier. C'est adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux juges / arbitres / officiels de la Charte d'Éthique et de Déontologie des sports subaquatiques, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

2- L'ENGAGEMENT DES JUGES / ARBITRES / OFFICIELS

ÊTRE EXEMPLAIRE

- J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :
 - o de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, de toutes les instances officielles fédérales, de mon club, des autres acteurs des sports sous marins français, mais aussi des sportifs et entraîneurs étrangers, des juges, arbitres, officiels et tous dirigeants des fédérations étrangères, des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général,
 - o des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

AVOIR CONSCIENCE DE MES PRÉROGATIVES DE JUGE / ARBITRE / OFFICIEL

- J'ai conscience de la responsabilité qui m'est déléguée dans le contrôle régulier et harmonieux des compétitions. Je m'engage à ne pas en abuser et à rester toujours juste et équitable.

RECONNAÎTRE MA RESPONSABILITÉ DE JUGE

- J'ai conscience des conséquences de mes décisions sur la vie des sportifs eu égard à leur engagement personnel

RECONNAÎTRE MA RESPONSABILITÉ D'ÉDUCATEUR

- J'ai conscience de mon rôle d'éducateur dans l'explication et la compréhension de la règle, son utilité, son respect et sa juste application auprès de tous les acteurs des sports subaquatiques.

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA PROMOTION DES SPORTS SUBAQUATIQUES

- Je m'engage à mettre mes compétences spécifiques au service des pratiquants et de contribuer au progrès et à la promotion des sports subaquatiques.

BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

- Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toutes formes de tricherie y compris à révéler toutes pratiques délictueuses dont j'aurais connaissance.

SUIVRE UNE FORMATION CONTINUE

- Je considère la formation comme élément de développement personnel, technique et relationnel. J'accepte de me recycler régulièrement (stages, obtention de certifications ou degrés de compétences...) pour améliorer mon expertise et ma capacité à faire évoluer et appliquer la règle.

D) PRINCIPES RELATIFS AUX DIRIGEANTS

Principes additionnels aux valeurs et engagements exposés dans les principes généraux de la Charte d'Éthique et de Déontologie des Sports Subaquatiques

1) ÊTRE DIRIGEANT

Être dirigeant, c'est :

- être un acteur incontournable, quelles que soient sa mission et ses prérogatives, des structures des sports subaquatiques dans leurs diverses composantes (fédération, ligues, comités régionaux ou départementaux et clubs associatifs ou commerciaux), dont on assure par son investissement personnel, le bon fonctionnement administratif, sportif et humain.
- constituer un maillon essentiel de la communauté fédérale par la multiplicité des tâches qu'on exécute et la diversité des savoir-faire et des compétences qu'on met à disposition.
- jouer un rôle primordial dans l'organisation et le déroulement des diverses manifestations fédérales, particulièrement dans le respect des règles environnementales et de sécurité.
- agir dans le respect des directives fédérales, quelle que soit la position occupée. C'est aussi adhérer aux valeurs des devoirs éthiques et déontologiques :
- permettre et encourager le libre et égal accès de tous à la pratique et à l'encadrement des sports subaquatiques, en promouvoir l'esprit et les valeurs auprès des différents acteurs ainsi qu'auprès de l'entourage familial des jeunes pratiquants et du public en général.
- contribuer au bon fonctionnement des instances fédérales à tous les niveaux, dans le cadre d'une gestion administrative, financière, démocratique et sportive efficace, équilibrée et respectueuse des processus décisionnels.
- jouer un rôle majeur auprès de tous les acteurs des sports subaquatiques pour faire respecter les règles sportives, tout en protégeant la fonction des juges / arbitres / officiels en faisant rayonner le sens de leurs actions.
- savoir établir des relations harmonieuses avec les institutions publiques et les organismes privés partenaires, notamment en préservant l'indépendance de la ou des structures auxquelles on participe.

- adopter un comportement exemplaire, au sein d'une équipe dirigeante, en évitant toute forme de conflit.
- faire les efforts nécessaires pour développer son savoir-faire et ses compétences au profit de la ou des structures auxquelles on participe. C'est aussi promouvoir le bénévolat, inciter les autres à s'y engager et en assurer la professionnalisation.
- adhérer aux principes généraux et à ceux relatifs aux dirigeants de la Charte d'Éthique et Déontologie des sports subaquatiques, s'engager à les respecter et à les faire connaître.

2) L'ENGAGEMENT DES DIRIGEANTS

ÊTRE EXEMPLAIRE

- J'adopte en toutes circonstances un comportement exemplaire à l'égard :
 - o de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins, de toutes les instances officielles fédérales, régionales et des autres acteurs des sports subaquatiques, mais aussi des sportifs et entraîneurs étrangers, des juges et dirigeants des fédérations étrangères et des instances internationales, des organisateurs, des représentants des medias, des spectateurs et du public en général.
 - o des représentants des collectivités publiques françaises ou étrangères et des partenaires privés.

ÊTRE RESPONSABLE

- J'ai conscience de ma responsabilité dans la valorisation de l'image des sports subaquatiques et de la ou des structures auxquelles je participe.

CONTRIBUER À LA PROMOTION DES VALEURS SPORTIVES ET FEDERALES

- Je m'engage à promouvoir les valeurs sportives et fédérales aussi bien auprès de tous ses acteurs qu'auprès du public.

COLLABORER DE MANIÈRE HARMONIEUSE ET INDÉPENDANTE AVEC LES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET LES ORGANISMES PRIVÉS PARTENAIRES

- Je m'engage à préserver l'équilibre et l'indépendance de la ou des structures auxquelles je participe dans le cadre de partenariats constructifs avec les institutions publiques et les organismes privés.

PARTICIPER À L'ÉLABORATION DES RÈGLES DE LA FFESSM, LES APPLIQUER, LES FAIRE CONNAÎTRE ET LES EXPLIQUER

- Je m'engage, au sein des équipes dirigeantes des différentes structures officielles de la FFESSM, à contribuer à l'édiction des règles et directives fédérales, à les appliquer, les faire connaître et les expliquer.

RESTER MAÎTRE DE SOI ET MESURÉ EN TOUTES CIRCONSTANCES

- Je m'engage à faire preuve de sang-froid, de tolérance, de justesse et d'équité en toutes circonstances en évitant toute forme de conflit.

SUIVRE UNE FORMATION ET PROMOUVOIR LE BÉNÉVOLAT

- J'accepte de suivre les formations destinées aux dirigeants. Je m'engage à inciter les autres dirigeants à adopter la même démarche et à promouvoir le bénévolat ainsi que la professionnalisation des structures fédérales.

BANNIR LE FLÉAU DU DOPAGE ET TOUTE AUTRE FORME DE TRICHERIE

- Je m'engage à participer à la lutte contre le dopage et toute autre forme de tricherie et à révéler toute pratique délictueuse dont j'aurais connaissance.

3) Le Bureau d'éthique et de déontologie

Cet organe reçoit délégation du Comité Directeur National qui l'institue pour toutes décisions relatives au respect des règles d'éthique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts.

Ce Bureau est doté d'un pouvoir d'appréciation indépendant, habilité à saisir les organes disciplinaires compétents. Il est chargé de veiller à l'application de la charte d'éthique et de déontologie conforme aux principes définis par le Code du sport.

Ce Bureau est composé de 4 (quatre) personnes qualifiées : 2 (deux) membres du Conseil des Sages, dont l'un est désigné par le Comité Directeur National et l'autre par ses pairs, le Directeur de la Fédération et le Président de la Commission Juridique Nationale ou son représentant qui en assure la Présidence. **(Article IV.2.4 du Règlement Intérieur de la Ffessm)**

Sommaire

Bien vivre ensemble les sports subaquatiques	3
1) Principes généraux	6
a. Les sports subaquatiques : des sports pour tous	6
b. Les sports subaquatiques : une École de vie	7
c. Les valeurs des sports subaquatiques	8
d. L'engagement de ses acteurs	11
2) Les principes additionnels	13
a) Principes relatifs aux sportifs en Équipe de France	13
1) Être sélectionné en Équipe de France	13
2) L'engagement des athlètes sélectionnés en Équipe de France	14
b) Principes relatifs aux entraîneurs	16
1) Être éducateur, moniteur, entraîneur	16
2) Principes relatifs aux entraîneurs	17
c) Principes relatifs aux juges, arbitres et officiels	19
1) Être juge / arbitre / officiel	19
2) L'engagement des juges / arbitres officiels	20
d) Principes relatifs aux dirigeants	
1) Être dirigeant	22
2) L'engagement des dirigeants	23
3) Le Bureau d'éthique et de déontologie	25